

Rapport annuel 2025

Commission de la formation professionnelle

Étant donné qu'aucune réunion n'a eu lieu avec les membres de la commission au cours de l'année sous revue, la question de la poursuite des activités de cette commission se pose. En tant que membre du comité, j'ai toutefois pu participer à quelques petits projets et accompagner le lancement de la révision des supports pédagogiques CTC.

Pour la Commission de formation professionnelle, des travaux intéressants auraient été prévus dans le cadre des deux projets «Label de qualité» (de L-drive) et «Aspects juridiques de la formation à la conduite» (de la BPA). Mais justement : auraient été. Le label de qualité n'a pas été poursuivi, car l'enquête menée à ce sujet par le BPA a révélé que les moniteurs de conduite ne semblaient malheureusement pas y adhérer. Il n'est donc guère judicieux de poursuivre un label de qualité dans ces conditions. De même, le projet du BPA « Aspects juridiques de la formation à la conduite », qui devait fournir des informations de fond sur les règles de circulation les plus importantes et expliquer le sens de ces règles (« Reason Why »), n'a pas été poursuivi sous cette forme au sein du BPA. À la place, toutes ces questions doivent être intégrées dans la rubrique Internet « Questions juridiques et décisions judiciaires » du BPA.

Parmi les autres projets de moindre envergure figuraient la poursuite des travaux du groupe de travail de l'UTP (formation continue pour les moniteurs et monitrices de conduite), ainsi que le projet avec IDEE21/VeloLab visant à promouvoir un climat favorable à la mobilité. Le cours de formation continue destiné aux moniteurs et monitrices de conduite, qui aurait abordé de manière approfondie les passages à niveau et fourni de nombreuses informations de fond, a été rejeté par l'ASA (dès) la troisième soumission, au motif que ce thème ne correspondrait pas au catalogue des thèmes – alors qu'il existe de nombreuses autres formations continues dont le thème ne figure pas dans ce document archaïque. Ce catalogue de thèmes doit donc impérativement être révisé. Le projet IDEE21 sur le climat routier entre automobilistes et cyclistes, soutenu par le VSR, a évolué vers la « Journée de la tolérance » (titre provisoire). À cette occasion, un essai à l'échelle 1:1 a été mené à Berne pour observer comment les automobilistes et les cyclistes réagissent (ou pourraient réagir) à cette initiative.

Au troisième trimestre, il est apparu que la CTC serait révisée comme prévu et que ces modifications devaient entrer en vigueur en 2027. Cette révision implique notamment que les supports pédagogiques CTC utilisés doivent désormais être (à nouveau) contrôlés. En collaboration avec l'ASA, cette tâche a été entreprise dans le but de la déléguer à L-drive Suisse. Un concept définissant la manière dont ces supports pédagogiques CTC doivent être réévalués a ainsi été élaboré d'ici fin 2025. À l'heure actuelle, on peut retenir que cette réévaluation doit être effectuée par une commission spécialement créée à cet effet. Outre L-drive Suisse, cette commission devrait compter parmi ses membres des représentants de l'OFROU, de l'ASA, du BPA ainsi que de l'Association Suisse des Écoles de Formation pour Moniteurs de Conduite (ASEFMC). L'objectif actuel est d'informer d'ici fin février les fabricants de matériel didactique CTC existants et intéressés de la procédure à suivre, et de conclure l'accord de délégation entre

L-drive Suisse et l'ASA. Cela permettra de rechercher et de désigner les membres de la commission, ainsi que d'élaborer et d'approuver le cahier des charges (par l'organe de pilotage composé de représentants de L-drive Suisse et de l'ASA). Les membres de L-drive Suisse sont tenus informés en permanence par le biais de newsletters et d'articles publiés sur le site Internet. Je suis pressenti pour assumer le rôle de chef de projet chargé de la mise en œuvre de toutes ces tâches et celui de président de la commission chargée de l'évaluation des supports pédagogiques CTC KÜV.

Outre toutes les activités mentionnées ci-dessus, j'ai de nouveau eu l'occasion, en tant que membre du comité, de participer aux réunions avec le groupe parlementaire « Formation à la conduite / Moniteurs de conduite ». Même si ces réunions ont un caractère informel, elles nous permettent de communiquer et de transmettre directement aux parlementaires nos préoccupations concernant la formation à la conduite et la sécurité routière – une pièce du puzzle, petite mais non négligeable, pour nous, moniteurs de conduite.

Comme indiqué précédemment, aucun travail n'est actuellement prévu pour la commission de formation professionnelle. Cette situation, ainsi que le fait qu'il est prévu que je dirige le projet de révision des supports pédagogiques pour l'examen théorique (CTC), m'ont incité à quitter la présidence lors de l'assemblée des délégués de 2026. Pour conclure, je remercie les membres de la commission ainsi que le comité pour la confiance dont j'ai pu bénéficier, et je souhaite à tous le meilleur pour l'avenir.

L-drive Suisse | Suisse | Svizzera

Markus Hess,
Président de la Commission de la formation professionnelle